

Procès Verbal de la Séance du Conseil Municipal

Du 4 décembre 2012

Étaient présents : Mmes BOQUET, BOUTIGNY, FLOURY, LE ROY, LEBAS, MAILLARD
MM. BOUDIER, DETOURNAY, HAUZAY, JAUDRIAT, LAVENU, LECORDIER, LEGEMBRE, LETHUILLIER, RIBET.

Secrétaire de séance : M. Philippe DETOURNAY

Pouvoirs : Aucun

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 20 Septembre 2012**

ECOLE

Avenant sur marché Cantine-Garderie
Point sur l'avancement des travaux

SALLE POLYVALENTE

Devenir de l'ancienne cantine

COMPTABILITE

Décision modificative concernant le FNGIR
Jardins Fleuris 2011 et 2012

SYNDICAT ELECTRIQUE

Raccordement PIMONT participation communale

TRAVAUX DIVERS

Devis déneigement
Devis fenêtres et volets Mairie
Devis Véolia

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Entretien des chemins de randonnée d'intérêt communautaire
Pôle métropolitain modification des statuts
Point sur la commission conjointe Culture et développement Economique et Touristique

URBANISME

Estimation des domaines parcelle B 358 de Mme LOISEL

DIVERS

Vœux, Colis des Aînés, Réception Personnel, Chèques cadeaux
Autorisation d'occupation de voirie Mme FAVEY Peggy
Demande de Subvention des Eleveurs normands (Concours National)

COURRIERS et QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès verbal de la séance du 20 septembre 2012 :

M. RIBET présente le procès-verbal de la séance précédente et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

M. BOUDIER soulève une erreur qui s'est glissée sur la page 10 : il faut lire « Projet de fusion des trois **Communautés** de Communes » et non projet de fusion des trois communes.

Le Conseil Municipal approuve et signe le compte-rendu.

M. RIBET et Mme BOUTIGNY donnent le compte-rendu de leur rencontre avec M. FOUACHE, adjoint à la Mairie de Saint-Romain, chargé des travaux d'aménagement de la sortie d'agglomération en direction de Bolbec.

A l'issue de cette rencontre, M. FOUACHE s'est engagé à respecter les requêtes posées par les élus de Gommerville, à savoir :

- Sécurisation du carrefour de la R.D. 31 avec la R.D. 80 par la mise en place d'un STOP sur la R.D. 31 afin de laisser la R.D. 80 prioritaire.
- Mise en sens unique de la Rue des Rames, depuis le carrefour avec la R.D. 31. jusqu'au cimetière.
- Sécurisation du carrefour de la R.D. 31 avec la R.D. 10 au lieu-dit le transformateur (hameau de la Vallée) par la pose de feux tricolores.
- Limitation de la vitesse pendant les travaux à 70 Km/h sur la R.D. 31.

Marché des Travaux d'extension de l'école : Avenants	Délibération N°2012-037
---	------------------------------------

M. RIBET présente au Conseil Municipal deux avenants au marché des travaux d'extension de l'école, pour les lots « Electricité » et « Equipement de cuisine ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

- **Accepte** les avenants au marché relatif à l'extension de l'école des entreprises GIFEC et DOMUS qui se décomposent comme suit :

➤ **ENTREPRISE DOMUS : LOT N° 7 ELECTRICITE**

Modifications introduites par l'avenant :

- *Implantation d'un TGBT en logette extérieure pour la mise en place du tarif jaune ERDF*
- *Etablissement d'un dossier Consuel avec vérification d'un bureau de contrôle*

	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Ecart
Marché initial	31 590€	37 781.34€	
Avenant	2 730€	3 265.08€	+ 8.64 %
Marché final	34 320€	41 046.72€	

➤ **ENTREPRISE GIFEC : LOT N° 11 EQUIPEMENT DE CUISINE**

Modifications introduites par l'avenant :

- Suppression de l'élément neutre
- Suppression de la friteuse et remplacement de celle-ci par des plaques chauffantes électriques
- Remplacement de l'armoire négative par un congélateur coffre

	Montant H.T	Montant T.T.C.	Ecart
Marché initial	16 604.79€	19 859.33€	
Avenant	-1 729.31€	-2 068.25€	-10.41 %
Marché final	14 875.48€	17 791.07€	

- Autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants et à les notifier aux entreprises concernées.

Travaux d'extension de l'école

Mme BOUTIGNY explique au Conseil Municipal qu'à l'occasion d'un déjeuner pris dans la nouvelle cantine avec la représentante de la société ISIDORE et les enfants, elle a constaté que la salle de repas était extrêmement bruyante et ceci malgré les matériaux phoniques utilisés dans la construction.

Le Conseil Municipal demande qu'un bilan acoustique soit réalisé par le BET Duclos afin d'établir un constat.

Des mesures seront à prendre en fonction des résultats de ce bilan.

Devenir de l'ancienne cantine

**Délibération
N° 2012-038**

Suite à la réunion de la commission, le Conseil Municipal décide de mettre l'ancienne cantine à disposition des locataires de la salle polyvalente lorsqu'ils le souhaitent. Le tarif appliqué pour cette mise à disposition représentera environ 10% du montant total de location de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

Décide de mettre à la disposition des locataires de la salle polyvalente, à compter du 1^{er} avril 2013, l'ancienne cantine moyennant un tarif de location complémentaire qui se décompose comme suit :

	Tarifs habitants		Tarifs extérieurs	
	Salle Polyvalente	Ancienne Cantine	Salle Polyvalente	Ancienne Cantine
1 Repas	265 €	25 €	395 €	40 €
2 Repas	350 €	35 €	500 €	50 €
3 Repas	440 €	45 €	525 €	50 €
Vin d'honneur	105 €	10 €	180 €	20 €
Conférences	175 €	15 €	265 €	25 €
Locations commerciales			500 €	50 €
Séances assos			45 €	5 €

Mme BOUTIGNY demande, au nom de l'école, si l'ancienne cantine peut être mise à disposition des élèves de Cycle 3 pendant le 1^{er} trimestre 2013.

En effet, dans le cadre du projet cirque initié par Caux Estuaire, les élèves vont devoir créer de grandes affiches qu'il faudra faire sécher. L'ancienne cantine se prête tout particulièrement à cette activité.

Le Conseil Municipal répond favorablement à cette requête et décide donc de mettre à disposition des locataires de la salle polyvalente, l'ancienne cantine à partir du 1^{er} avril 2013.

Décision modificative n° 1 – Reversement au titre du FNGIR

Délibération
N° 2012-039

Comme évoqué lors de la séance du 20 septembre dernier, la Commune de Gommerville va participer au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. M. RIBET confirme que le montant du prélèvement pour l'année 2012 est de 1 433€.

Cette dépense devra être imputée au compte 73925 « Fonds de péréquation des recettes fiscales, communales et intercommunales ».

Les crédits n'ayant pas été prévus à ce compte,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

Décide

✎ De prendre la décision modificative suivante :

Virement du compte 022 « Dépenses imprévues » vers le compte 73925 « Fonds de péréquation des recettes fiscales, communales et intercommunales (chapitre 014 : Atténuation de produits) pour un montant de **1 450 euros**.

Jardins Fleuris 2011

Délibération
N° 2012-040

Considérant l'attribution des prix du concours des jardins fleuris pour l'année 2011 et considérant que la Commune offre à chaque lauréat un bon d'achat à valoir chez M. PESQUET Hubert, pépiniériste,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

Accepte de prendre en charge l'ensemble des bons d'achats décernés lors du concours des maisons et jardins fleuris 2011 pour un montant total de **650 euros**. La répartition

Catégorie "Balcon ou façade"

1er	BRUNEAU André	160 Rue Hocquart de Turtot	40 €
2ème	FLEURY Jean-Paul	439 Rue de la Gare	40 €
3ème	DUBOSC Jacques	538 Rue de la Gare	30 €
4ème	DUVAL Bruno	54 Rue Hocquart de Turtot	30 €
5ème	CRAQUELIN Françoise	2 Rue Hocquart de Turtot	30 €

Catégorie "Bord de Route"

1er	LAMBERT Madeleine	432 Rue Hocquart de Turtot	40 €
2ème	LEVASSEUR Gilbert	134 Rue des Rames	40 €
3ème ex-æquo	LUCAS Jean-Louis	130 Rue des Rames	30 €
3ème ex-æquo	LECOURT René	2 Impasse des Filières	30 €

Catégorie "Jardin"

1er	TRANSLIN Gérard	370 Rue Hocquart de Turtot	50 €
2ème ex-æquo	HAUCHECORNE Alain	68 Rue Hocquart de Turtot	40 €
2ème ex-æquo	DELAMOTTE Eric	101 Chemin de Saint Gilles	40 €
2ème ex-æquo	DEGENETAIS Patrice	184 Rue du Manoir	40 €
3ème	KERRICHARD Odile	477, Rue Jean Martin	40 €
4ème	PETIT Gabriel	107 Rue Hocquart de Turtot	30 €
5ème	FRIBOULET Serge	372 Impasse de la Vallée	25 €
6ème	PREVOST Jean-Pierre	76 Rue de Rébomard	25 €
7ème	BASSET Léone	172 Impasse de la Vallée	25 €
8ème	HEBERT Jeanine	95 Rue de la Gare	25 €

Jardins Fleuris 2012**Délibération
N° 2012-041**

Considérant l'attribution des prix du concours des jardins fleuris pour l'année 2012 et considérant que la Commune offre à chaque lauréat un bon d'achat à valoir chez M. PESQUET Hubert, pépiniériste,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité***Par délibération***

Accepte de prendre en charge l'ensemble des bons d'achats décernés lors du concours des maisons et jardins fleuris 2012 pour un montant total de 660 euros. La répartition :

Catégorie "Balcon ou façade"

1er	DUVAL Bruno	54 Rue Hocquart de Turtot	50 €
2ème	SOUDET Monique	560 Impasse de la Vallée	40 €
3ème	BRUNEAU André	160 Rue Hocquart de Turtot	25 €
4ème	DELAHAIS Raymond	1504 Rue de la Gare	25 €
5ème	PESQUET Micheline	2 Rue Jean Martin	25 €
5ème ex æquo	La Taranne PAUMIER K.	7 Place des Combattants	25 €

Catégorie "Bordure de Route"

1er	BARON Patrick	552 Impasse de la Vallée	30 €
2ème	LAMBERT Madeleine	432 Rue Hocquart de Turtot	30 €
3ème	LECOURT René	2 Impasse de Filières	25 €
4ème	LEROUY Joseph	275 Rue du Calvaire	25 €

Catégorie "Jardin"

1er	TRANSLIN Gérard	370, Rue Hocquart de Turtot	50 €
2ème	DELAMOTTE Eric	101 Chemin de Saint Gilles	50 €
3ème	PREVOST Jean-Pierre	76 Rue de Rébomard	40 €
3ème ex æquo	TRIGAN Serge	230 Rue de la Chouette	40 €
4ème	HAUCHECORNE Alain	68 Rue Hocquart de Turtot	40 €
5ème	DEGENETAIS Patrice	184 Rue du Manoir	40 €
6ème	FRIBOULET Serge	372 Impasse de la Vallée	25 €
7ème	BARIAU Gilbert	400 Rue Hocquart de Turtot	25 €
8ème	BASSET Léone	172 Impasse de la Vallée	25 €
8ème ex æquo	LEMOAL Patrick	96 Rue de la Gare	25 €

Considérant le courrier du Syndicat Départemental d'Energie relatif à la desserte en énergie électrique souterraine de la propriété de M. René PIMONT, sise 120 Rue de Rébomard,

Considérant qu'en application de la décision prise par le Comité Syndical Départemental lors de sa réunion du 5 mars 2010, la contribution qui sera recouvrée auprès de la Commune, correspond à la partie d'extension du réseau située en domaine public, une fois l'ouvrage de desserte réalisé et mis en service et s'élèvera à 220€.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- *De demander au SDE76 la réalisation des travaux de raccordement*
- *De prendre en charge la contribution communale s'élevant à 220.00€ telle que fixée dans le courrier du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime, daté du 19 octobre 2012.*

Déneigement de la Commune**Délibération
N° 2012-043**

Considérant les propositions des entreprises SAILLY et Paysage de la Chouette pour le déneigement de la voirie communale,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- *D'accepter la proposition de l'entreprise « Paysage de la Chouette » pour le déneigement de la Commune moyennant un tarif horaire de 50 euros ou de 35 euros si l'entreprise utilise la lame de déneigement appartenant à la Commune.*

Remplacement des fenêtres de la Mairie et pose de volets

Monsieur RIBET présente les devis des entreprises LEMERAY, LEROY et TRIBA pour la pose de fenêtres et de volets roulants dans les autres pièces que le secrétariat de la Mairie.

Considérant le montant de ces travaux, le Conseil Municipal préfère différer cette dépense et la reconsidérer au moment de l'établissement du budget primitif 2013.

Devis VEOLIA

M. BOUDIER présente au Conseil Municipal deux devis qu'il a demandé auprès de VEOLIA ; Ces devis concernent les travaux suivants : Suppression d'une servitude d'eau potable au hameau de Rébomard qui sera étudiée en Comité Syndical Eau et Assainissement.

- ✎ Extension du réseau en diamètre 125cm et mise en place d'un poteau de défense incendie dans le hameau de la Vallée.

Communauté de Communes : Entretien des chemins de randonnée

Dans le cadre de son inscription au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires de Seine-Maritime, le réseau des chemins de randonnée classé d'intérêt communautaire a du être modifié pour des raisons de sécurité. Les modifications de tracé entraînent des changements dans la prise en charge de l'entretien des chemins ruraux.

Les chemins ruraux présents sur les boucles d'intérêt communautaire seront entretenus par l'intercommunalité à raison de trois passages par an. Les anciens tronçons ont été entretenus une dernière fois début septembre et reviennent désormais à la charge des communes.

Pour la Commune de Gommerville, il n'y a qu'un seul chemin concerné, celui qui part du château d'eau, qui longe le terrain de l'aérodrome et qui se termine au niveau de la zone d'activités.

Le Conseil Municipal propose de demander un devis à l'entreprise MALFAIT pour l'entretien de ce chemin de randonnée.

Commission conjointe culture et développement économique et touristique

Mme BOUTIGNY donne le compte-rendu de la dernière réunion de la commission conjointe Culture et Développement Economique et Touristique qui s'est déroulée le 19 novembre au Château de Gromesnil.

La réunion portait sur la phase de diagnostic de la mission programmation d'un aménagement à vocation de culture, loisirs, sports et tourisme autour du château de Gromesnil.

Les principaux axes sont l'aménagement d'un golf et d'une zone d'activités événementielles.

Modification des statuts de la Communauté de Communes de Saint Romain de Colbosc en vue de son adhésion aux syndicats mixtes de type pôle métropolitain.	Délibération N° 2012-044
---	-------------------------------------

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la délibération du Conseil Communautaire de Caux Estuaire en date du 15 novembre 2012 proposant aux communes de modifier les statuts de la collectivité afin de permettre son adhésion aux syndicats mixtes de type pôle métropolitain.

Vu :

- La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-5 et L.5214-27,
- Les statuts de la Communauté de Communes de Saint Romain de Colbosc modifiés par arrêté préfectoral du 15 juin 2009,
- La délibération du Conseil Communautaire réuni le 15 novembre 2012 portant acceptation d'une modification des statuts de la Communauté de Communes de Saint Romain de Colbosc, et visée du contrôle de légalité le 23 novembre 2012 ;

Considérant le rapport suivant présenté par Monsieur le Maire :

L'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'adhésion de la Communauté de Communes de Saint Romain de Colbosc au syndicat mixte est subordonnée à la consultation et l'accord préalable des Communes membres selon la majorité qualifiée visée à l'article L.5211-5 II, « à moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive ».

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Saint Romain de Colbosc réuni le 15 novembre 2012, a délibéré dans le sens d'une modification de ses statuts, afin d'autoriser son adhésion aux syndicats mixtes, de type Pôle Métropolitain, sans que les communes n'aient également à délibérer de ces potentielles adhésions.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Est :**

- *Favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes de Saint Romain de Colbosc autorisant l'adhésion de cette dernière aux syndicats mixtes sans délibération préalable des Communes membres.*

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes de Saint Romain de Colbosc.

Urbanisme : estimation des domaines	
--	--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réduction de l'emprise de l'emplacement réservé n° 9 situé au carrefour de la R.D. 31 avec la Rue des Rames (face au château d'eau), le service des Domaines a été sollicité pour fournir une estimation d'une partie de la parcelle grevée par l'emplacement réservé n° 9.

- Pour la partie comprenant le bâtiment, le m² est estimé à 300€ ce qui revient à évaluer le bâtiment dans sa globalité à un montant de 21 000€ puisque celui-ci a une surface de 70m².
- Pour le terrain nu non constructible, le m² est estimé à 3€ ce qui revient à l'évaluer dans sa totalité à 2100€, hors coût de démolition.

Le Conseil Municipal décide de négocier ces tarifs avec les futurs acquéreurs de la parcelle concernée.

Noël du Personnel	Délibération N° 2012-045
--------------------------	-------------------------------------

Afin de clore l'année 2012, le personnel est convié au pot de l'amitié, le mardi 18 décembre 2012 à partir de 19h15 au bar « La Taranne ».

Des chèques cadeaux d'un montant unitaire de 30 euros seront remis à chaque employé communal.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Décide :

- *D'offrir aux dix agents communaux en poste, à l'occasion de la fin d'année, une carte-cadeau d'une valeur de 30 euros.*
- *Ces cartes seront achetées par l'intermédiaire de La Poste de Saint-Romain de Colbosc pour un montant total de 300 euros.*
- *Autorise Monsieur le Maire à mandater la dépense relative à ces cadeaux*

Divers

Colis des Aînés

Une partie des colis des aînés sera remise lors du repas de Noël des aînés, le dimanche 16 décembre 2012. Le reste sera distribué par les élus, la semaine suivante.

Cérémonies

Vœux 2013 : la cérémonie aura lieu le samedi 12 janvier 2013 à 17h00.

Questions diverses et courriers

Monsieur RIBET fait part aux conseillers d'un courrier de demande de subvention adressé en Mairie par l'association des éleveurs de bovins de race normande de Haute-Normandie.

Cette association sollicite la Commune dans le cadre de l'organisation du Concours National Normand qui se déroulera à Neufchâtel-en-Bray du 7 au 9 juin 2013. Le Conseil Municipal ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande.

Courrier de Mme Peggy FAVEY

Mme FAVEY a adressé en Mairie une demande d'autorisation de stationnement pour son commerce ambulancier de friterie. Domiciliée à Gommerville, elle souhaite démarrer son activité avant la fin de l'année. Elle sollicite la Commune pour s'installer chaque samedi soir de 18h à 21h sur le parking de la Place des Anciens Combattants.

Le Conseil Municipal répond favorablement à cette demande et donne son accord de principe.

ETAT DES PRESENCES
De la séance du 4 Décembre 2012

Nom prénom	Présence	Signature (seules les personnes présentes doivent signer le Procès Verbal)
BOQUET Karine	x	
BOUDIER Patrick	x	
BOUTIGNY Nadine	x	
DETOURNAY Philippe	x	
FLOURY Rachel	x	
HAUZAY Alain	x	
JAUDRIAT Jean-Marie	x	
LAVENU Sylvain	x	
LE ROY Aurélie	x	
LEBAS Patricia	x	
LECORDIER Denis	x	
LEGEMBRE Jean-Louis	x	
LETHUILLIER Sylvain	x	
MAILLARD Stéphanie	x	
RIBET Roger	x	